

Date de convocation : 23/03/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
-----------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le vingt-sept mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine (arrivée à 19 :52), MOUNIER Maëlle, NICOLAS Justine, PAULOSS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia, YILMAZ Yener (21).

Excusés : BRUYERE Maud (Pouvoir à Pierrick MARCON), Catherine MARCON (pouvoir à Hélène DREVET) (2).

Absents : 0

Madame Pascale MERLE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Règlement intérieur du Conseil Municipal.

DCM 20260327-2

Considérant :

- Que l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur ;
- Que le règlement intérieur a pour objet de définir les règles propres de fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Que le projet de règlement intérieur a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le règlement intérieur présenté et annexé à la présente délibération ;

AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_2-DE
Reçu le 01/04/2026

- S'engage à respecter et à faire respecter les dispositions du règlement intérieur dans toutes ses instances et réunions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Pascale MERLE



AR Prefecture

043-214300873-20260327-DCM20260327_2-DE
Reçu le 01/04/2026